

Février 2014

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Trente-deuxième session

Rome (Italie), 24-28 février 2014

Réduire l'écart entre hommes et femmes dans l'agriculture et le secteur rural au Proche-Orient et en Afrique du Nord

Résumé

Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, le rôle joué par les femmes dans l'agriculture et le secteur rural a pris une importance considérable. Dans les zones rurales de nombreux pays de la région, les revenus agricoles ne permettent plus aux femmes et aux hommes de subsister. Cette situation a notamment provoqué une migration massive des hommes, qui ont quitté les campagnes pour se rendre dans les villes et les pays voisins en quête de travail salarié, de sorte que les femmes ont dû prendre en charge l'essentiel de la production alimentaire. Divers gouvernements de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont introduit de nouvelles dispositions institutionnelles et réformes législatives en faveur des femmes, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer l'accès aux ressources productives et aux débouchés économiques, ainsi qu'à des infrastructures et des services ruraux adaptés aux besoins.

Le présent document analyse les principaux enjeux liés aux questions de parité hommes-femmes dans l'agriculture et le secteur rural. Il décrit ensuite brièvement les éléments essentiels des mesures à prendre aux niveaux national et régional pour que les politiques agricoles et les politiques de développement rural tiennent compte des questions de parité hommes-femmes et notamment renforcent les institutions rurales, développent le capital humain des femmes et des jeunes et promeuvent l'émancipation économique des hommes et des femmes vulnérables.

Orientations demandées:

La Conférence régionale est invitée à:

- Prendre note du document NERC/14/6 intitulé *Réduire l'écart entre hommes et femmes dans l'agriculture et le secteur rural au Proche-Orient et en Afrique du Nord*, en tant que contribution à un dialogue ouvert sur l'importance que revêt l'autonomisation des femmes dans les zones rurales;
- Demander à la FAO d'accorder l'attention voulue au thème transversal de la parité hommes-femmes, conformément à ce qu'indiquent le Cadre stratégique révisé et le Programme de travail et budget 2014-2015, dans la mise en œuvre de son programme de travail régional au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et notamment dans l'exécution des initiatives régionales.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj484f

I. INTRODUCTION

1. Dans les zones rurales d'un grand nombre de pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les revenus agricoles ne permettent plus aux hommes et aux femmes de subsister. En conséquence, les hommes ont quitté les campagnes, par grandes vagues migratoires, pour se rendre dans les villes et les pays voisins en quête de travail salarié. Dans ce contexte, le rôle joué par les femmes, en tant que productrices alimentaires et seules personnes à dispenser des soins aux divers membres de la famille, a pris une importance considérable. Les femmes restées au village pratiquent le plus souvent une agriculture de subsistance parce qu'elles n'ont pas accès à d'autres activités économiques, notamment en raison de la discrimination dont elles font l'objet sur le marché du travail.
2. Malgré leur prédominance dans le secteur de l'agriculture, les difficultés rencontrées par les femmes en tant que productrices ont été exacerbées par l'impossibilité d'accéder aux ressources productives et aux débouchés économiques et par la mauvaise qualité des infrastructures et des services dans les zones rurales.
3. Le présent document donne un aperçu des principaux enjeux liés à la situation des femmes dans l'agriculture et le secteur rural de la région Proche-Orient et Afrique du Nord¹ et formule des recommandations pour éclairer les États Membres sur les efforts à déployer dans ce domaine et pour orienter l'appui apporté par la FAO.

II. ENJEUX LIÉS AUX QUESTIONS DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR RURAL

4. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, l'écart entre hommes et femmes pose un problème majeur dans le secteur agricole mais aussi au-delà, et la réduction de cet écart pourrait favoriser la croissance économique à la fois dans les zones urbaines et dans les zones rurales.
5. Dans la région, l'accès à la terre, aux débouchés économiques et aux autres possibilités de gagner sa vie est limité selon que l'on est un homme ou une femme et, souvent, le travail des femmes - notamment dans les zones rurales - est en grande partie invisible dans les statistiques nationales.
6. Des progrès sensibles ont été accomplis dans la région au cours des trois dernières décennies mais il n'en demeure pas moins que les femmes des zones rurales accèdent plus difficilement à l'éducation que leurs consœurs des zones urbaines. Le taux d'analphabétisme est élevé chez les femmes des zones rurales de la région, ce qui limite fortement leur capacité d'action et leur aptitude à participer à des associations et des organisations.
7. Malgré le rôle important qu'elles jouent dans l'agriculture, les femmes de la région possèdent et exploitent moins de terre que les hommes. Lorsqu'ils sont privés de droits fonciers, les hommes et les femmes peinent à s'adapter pour améliorer leur productivité agricole et préserver leurs moyens d'existence, car cette privation limite leur accès aux processus décisionnels, aux systèmes d'appui, aux nouvelles technologies, aux services ruraux et aux formations. En outre, les femmes exploitent des parcelles plus petites que celles des hommes. La petite taille des parcelles empêche la mécanisation et la mise en place d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation qui pourraient améliorer les rendements.
8. La propriété foncière et les droits de propriété servent généralement de cautions pour l'obtention de prêts. Sans ces garanties, il est difficile d'accéder au crédit et aux autres services financiers qui sont nécessaires pour constituer un capital et lancer une entreprise et/ou acquérir le matériel ou engager la main d'œuvre qualifiée que requiert le processus de production. En outre, dans certains pays de la région, les obstacles juridiques et politiques et les normes culturelles font que les

¹ Compte tenu de la grande hétérogénéité des situations économiques des pays de la région, le document porte principalement sur les zones agricoles et rurales les plus touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

femmes ne peuvent pas être titulaires d'un compte en banque ou signer un contrat sans le consentement de leur mari ou de parents masculins.

9. Faute de connaître le monde des affaires et de savoir où et comment accéder à de nouveaux marchés, de nombreuses femmes des zones rurales ignorent qu'il existe sur les marchés nationaux et internationaux une demande qui pourrait leur ouvrir des débouchés commerciaux intéressants. Dans certains pays, le manque de transport et les règles sociales qui limitent la mobilité physique des femmes font qu'il est exclu qu'elles puissent tirer parti de ces débouchés.

10. Les femmes exploitantes agricoles et entrepreneurs ont plus de difficultés que les hommes à entrer dans les filières non traditionnelles car elles ont un accès limité aux biens, au crédit, aux services, aux marchés et à l'information. La plupart du temps, elles restent aux échelons les plus bas des filières agricoles.

11. Dans certains pays, les femmes des zones rurales bénéficient beaucoup moins que les hommes du transfert de connaissances et des services de vulgarisation agricole même si la vulgarisation agricole destinée aux agricultrices s'est développée grâce à des organisations non gouvernementales (ONG). En Jordanie, le transfert de technologies et les services de vulgarisation ciblent essentiellement les hommes, y compris dans les communautés rurales où les femmes assurent la majeure partie des activités agricoles. En Égypte, 39 pour cent des femmes de la population active travaillent officiellement dans le secteur de l'agriculture². Les femmes assurent en quasi-totalité la production de volaille destinée à la consommation du ménage et la riziculture. Elles jouent aussi un rôle non négligeable dans la production halieutique et laitière et sont chargées des activités après récolte liées à la plupart des produits agricoles³. Néanmoins, dans les programmes publics, les femmes sont considérées comme des auxiliaires des producteurs agricoles de sorte que les messages de la vulgarisation s'adressent avant tout aux hommes. Certains pays se sont efforcés d'adopter une approche plus sexospécifique et ont recruté davantage de femmes pour assurer les services de vulgarisation mais il est souvent difficile de trouver du personnel féminin qualifié.

12. Les femmes des zones rurales sont moins bien servies par la recherche. Par exemple, la recherche en matière de semences améliorées et de technologies de production agricole porte essentiellement sur les cultures irriguées plutôt que sur les cultures pluviales que pratiquent la plupart des femmes. Les technologies de production sont conçues pour des parcelles plus vastes que celles auxquelles les femmes ont accès. La recherche met l'accent sur les cultures de rapport plutôt que sur les cultures vivrières de subsistance que les femmes produisent et qui leur appartiennent en propre.

13. Les femmes assurent l'essentiel des soins dont les divers membres de la famille peuvent avoir besoin. La santé des membres de la famille a une incidence sur le temps dont les femmes disposent pour se livrer à des activités productives. C'est pourquoi, dans les zones rurales, l'existence de systèmes de soins de santé et de garde d'enfants, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sont fondamentaux si l'on veut garantir la productivité à long terme des femmes. Dans les populations pauvres, l'impossibilité de prendre en charge le coût des soins de santé est un problème grave dont les enfants et les femmes enceintes sont les premiers à faire les frais⁴.

14. Les jeunes femmes risquent plus que les jeunes hommes d'être touchées par le chômage: dans de nombreux pays de la région, les taux de chômage chez les femmes âgées de 15 ans à 24 ans sont

² FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation internationale du Travail (OIT) (2010) Gender dimensions of agriculture and rural employment: Differential pathways out of poverty. Status, trends, gaps.

³ Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA) (2012) Women Empowerment for Improved Research in Agricultural Development.

⁴ Banque mondiale (2012)

voisins de 50 pour cent, contre 10 pour cent à 20 pour cent chez les hommes de la même tranche d'âge⁵. Les emplois accessibles aux femmes sont souvent fortement concentrés dans le secteur public⁶, mais les femmes des zones rurales peuvent rarement prétendre à ces postes parce que la plupart supposent une affectation en ville et demandent un bon niveau d'instruction.

15. Même lorsqu'il existe des possibilités d'emploi, les femmes sont systématiquement moins payées que leurs homologues masculins. Il est aussi plus courant que les femmes travaillent, soit dans des exploitations agricoles et des entreprises familiales où elles ne reçoivent pas de salaire, soit dans le secteur informel. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, l'emploi, ventilé entre hommes et femmes, se présente comme suit⁷:

	Femmes	Hommes
Agriculture	39,6	34,0
Travail indépendant	38,6	24,6
Emploi salarié	1,0	9,4
Hors agriculture	6,7	39,7
Travail indépendant	2,8	8,8
Emploi salarié	3,9	30,9
Non actif/active ou non déclaré(e)	53,3	26,0
Total	99,6	99,7
Reste	0,4	0,3

16. Les programmes de protection sociale, notamment les plans d'aide sociale et les transferts monétaires sociaux officiels, ne touchent que quelque 1,6 pour cent des pauvres de la région, compte tenu de la fragmentation des programmes, de la mauvaise coordination entre organismes et de la faiblesse des capacités administratives⁸. Dans la plupart des pays de la région, les principaux éléments des politiques de protection sociale sont les dispositifs d'assurance sociale qui offrent des avantages sociaux à long terme aux personnes âgées. Ces dispositifs concernent les travailleurs titulaires de contrats ordinaires (emploi officiel) mais pas les autres catégories de travailleurs, telles que les employés temporaires ou occasionnels, les ouvriers agricoles et ceux qui travaillent dans de petites entreprises⁹. Les femmes qui constituent l'essentiel de ces catégories et les femmes dont l'emploi officiel a été de courte durée ou interrompu, sont particulièrement vulnérables en cas de choc économique car, soit elles ont une protection sociale limitée, soit elles n'en ont aucune¹⁰. Dans le souci de cibler les femmes, un certain nombre de pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont introduit des programmes de transfert monétaire visant à assurer que les filles restent à l'école ou que les femmes reçoivent des soins de santé régulièrement et en temps utile, mais la couverture de ces programmes n'est pas encore exhaustive¹¹.

⁵ FAO et FIDA (2007) et Banque mondiale (2013) Opening Doors. Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa.

⁶ Banque mondiale (2013)

⁷ FAO, FIDA et OIT (2010)

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2011) Arab Development Challenges Report 2011; Towards the Developmental State in the Arab Region.

⁹ PNUD (2011)

¹⁰ PNUD (2011), Banque mondiale (2012)

¹¹ Banque mondiale (2013)

III. ACTIVITÉS MENÉES DANS LA RÉGION

17. En mai 2012, l'approbation par les organes directeurs de la FAO d'une politique institutionnelle sur l'égalité des sexes¹² a donné un nouvel élan à l'engagement en faveur de la promotion de l'autonomisation des femmes dans la région pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement rural. Dans le cadre de cet engagement, le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord a enregistré des progrès en ce qui concerne l'intégration systématique des questions de parité, l'amélioration des compétences et des qualifications des individus et des institutions en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes, et la promotion d'une programmation, d'un suivi/une évaluation de l'impact et d'une documentation plus ciblés.

18. Le Cadre stratégique révisé de la FAO et le Programme de travail et budget 2014-2015, qui placent la parité hommes-femmes au rang des thèmes transversaux, orienteront les activités régionales de la FAO relatives à ce thème, en donnant des indications de nature politique et de nature technique pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux en matière de sécurité alimentaire, agriculture et développement rural qui tiennent compte de l'inclusion sociale et des sexes spécifiques, et fourniront des éléments pour l'élaboration des cadres de programme par pays ainsi que l'ont demandé les États Membres.

19. Une plate-forme régionale de travail en réseau sur la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes rurales, associée à un site web¹³, a été créée par le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE) et mise en service en 2013, en vue d'appuyer les activités et les partenariats visant l'intégration des questions de parité dans la région.

20. Au niveau des pays, de nombreuses initiatives ont été menées en faveur d'une meilleure prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture. Par exemple, en Tunisie, la FAO a contribué à sécuriser les moyens d'existence de plus de 3 000 femmes pratiquant le ramassage des palourdes, car elle a réduit la dépendance de ces femmes à l'égard des intermédiaires et amélioré les revenus qu'elles tirent de la pêche artisanale. En Égypte, un programme conjoint de la FAO et du gouvernement, en cours d'exécution, a pour objectif de créer un environnement où la sécurité alimentaire est assurée parce que les femmes et les jeunes accèdent plus facilement à des aliments d'origine animale et végétale à la fois diversifiés et en quantité suffisante et sont dotés des compétences et des connaissances leur permettant d'améliorer leur régime alimentaire et de mieux comprendre les principes de la nutrition. À Oman, il a été proposé de renforcer le Département des femmes rurales pour appuyer l'émancipation économique des femmes productrices et entrepreneurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, des coopératives de femmes ont été insérées dans un projet d'écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes, où les femmes ont bénéficié d'une formation en matière de nutrition, de transformation des produits alimentaires, de commercialisation et autres compétences, dispensée par des agents de la vulgarisation formés par la FAO. En mars 2013, un protocole d'accord a été signé entre la FAO et l'Union nationale des femmes marocaines, une organisation fédérant 57 associations féminines de tout le pays, dans le but de renforcer les capacités des femmes rurales et de promouvoir leur intégration dans les organisations professionnelles ainsi que leur émancipation économique en général.

IV. MESURES RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LA RÉGION

21. Des progrès ont été accomplis depuis le milieu des années 90 pour intégrer les questions de parité dans l'élaboration des politiques, les programmes nationaux et les structures des ministères de l'agriculture, mais les incidences concrètes sur la vie des femmes rurales sont restées en deçà de ce qui

¹² FAO (2013) Politique sur l'égalité des sexes. Atteindre les objectifs de sécurité alimentaire dans l'agriculture et le développement rural. <http://www.fao.org/docrep/017/i3205f/i3205f.pdf>

¹³ <http://neareast.fao.org/Gender.aspx>

était espéré. Il faut qu'aux plus hauts niveaux de l'État, les décideurs renouvellent leur engagement, de façon à ce que les lois et les politiques garantissent des chances et une participation équitables dans l'agriculture et le développement rural.

22. La FAO est prête à aider les États Membres qui le souhaitent à formuler et mettre en œuvre, avec les partenaires compétents de la région, une approche régionale pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et à favoriser le développement rural et consiste notamment à:

- a. Formuler et mettre en œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté rurale des politiques sexospécifiques assorties d'allocations budgétaires suffisantes.
- b. Accorder la priorité à une croissance économique généralisée, qui soit fondée sur les droits et vise à réduire la pauvreté rurale.
- c. Réformer les lois et les politiques pour mettre en place un régime foncier équitable et garantir des droits fonciers aux femmes.
- d. Donner une information juridique sur les droits à la terre et à l'eau, fournir une assistance à la fois statutaire et traditionnelle et mettre en place des mécanismes de recours. Fournir des conseils et un appui aux habitants des zones rurales afin que ceux-ci obtiennent des documents d'identité individuels qui légitiment leurs droits en tant que citoyens à part entière, habilités au même titre que les autres à accéder aux moyens de production.
- e. Émettre des avis et fournir un appui pour la conception et la mise en œuvre d'approches permettant d'améliorer l'accès et les droits des ruraux pauvres, des femmes, des producteurs vulnérables et des petits producteurs, aux fins d'une gestion durable des ressources naturelles.
- f. Tirer parti du rôle de la FAO en tant que relais de connaissances, promouvoir la coopération Sud-Sud et faciliter les échanges entre les pays de la région.
- g. Établir des relations de coopération et des partenariats avec les organismes régionaux, le secteur privé et les organisations de la société civile, afin de mobiliser davantage de ressources et de garantir ainsi une programmation durable et efficiente.

23. Renforcement des institutions rurales: la réduction de la pauvreté et le développement économique des petits producteurs passent par l'existence d'institutions rurales fortes et non sélectives. Il faut faire en sorte que, à la fois les femmes et les hommes bénéficient des services assurés par les institutions rurales telles que les organisations de producteurs, les syndicats de travailleurs, les groupements commerciaux et les autres organisations à caractère associatif. Les prestataires de services publics et privés travaillant dans les zones rurales, tels que les prestataires de services de vulgarisation et de services vétérinaires, et les organisations de microfinance, doivent tenir compte des besoins spécifiques des femmes pour être en mesure d'offrir des services sexospécifiques.

- a. Proposer des politiques fondées sur les faits et un appui au renforcement des capacités dans l'administration publique pour la conception et la mise en œuvre d'approches de la prestation des services ruraux et de l'amélioration des infrastructures, qui soient à la fois sexospécifiques, favorables aux pauvres et en prise sur la demande, afin d'atteindre les hommes et femmes les plus vulnérables.
- b. Accroître l'investissement national dans les services de vulgarisation agricole et, notamment, sélectionner et former des femmes pour assurer les services de vulgarisation.
- c. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les organisations de productrices et permettent à ces organisations d'être compétitives dans le secteur agricole.
- d. Améliorer la recherche relative aux cultures, à l'élevage, à la pêche et aux technologies qui appuie les activités des femmes.

- e. Faciliter l'accès aux technologies de l'information et des communications par le biais de programmes ciblant les femmes et les jeunes.

24. Développement du capital humain des femmes, des garçons et des filles: l'éducation, l'information et l'acquisition de compétences pratiques ouvriront de nouvelles perspectives aux femmes et aux jeunes et leur permettront de devenir des membres à part entière de leurs familles et de leurs communautés.

- Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques et stratégies susceptibles d'aider les femmes et les jeunes des zones rurales à acquérir les compétences nécessaires pour avoir plus de chances sur le marché de l'emploi.

25. Émancipation économique des femmes et des filles: l'amélioration des perspectives économiques des femmes passe par une série complexe d'interventions, telles que la création d'emplois à l'intention des jeunes et des femmes, ou la mise en place d'infrastructures, telles que les services de garde d'enfants.

- a. Établir un environnement institutionnel et politique qui promeuve des conditions de travail décentes pour les femmes rurales et migrantes employées dans les secteurs formel et informel. Mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes sur le marché du travail rural.
- b. Dans les zones rurales, prendre des mesures pour améliorer la productivité et les perspectives d'emploi des femmes, grâce à l'offre de services de formation, de vulgarisation et de conseil rural, la prestation de services sociaux et l'introduction de technologies permettant de gagner du temps.
- c. Élaborer et mettre en œuvre des politiques facilitant l'insertion des femmes dans les filières, en tant que travailleurs, producteurs, entrepreneurs, fournisseurs ou consommateurs des marchés mondiaux, régionaux et locaux.
- d. Veiller à ce que le droit commercial et le droit des contrats ne soient pas discriminatoires et collaborer avec les prestataires de services pour mieux répondre aux besoins des entreprises dirigées par des femmes dans les zones rurales.
- e. Appuyer les mécanismes qui renforcent le capital social des femmes entrepreneurs, tels que les coopératives, les groupes d'entraide et les associations commerciales de femmes rurales, afin que les entreprises féminines puissent élargir leurs débouchés et accroître la valeur de leurs produits.
- f. Prendre des mesures pour garantir les droits sociaux et économiques des femmes rurales (assurance-maladie et retraite, protection maternelle, salaire minimum et égalité des salaires, pouvoir de négociation collectif, liberté d'association et droit de participer au dialogue social, etc.), et accorder une attention particulière aux femmes qui travaillent dans le secteur informel.
- g. Créer, à l'intention des femmes, des chaînes d'information sur les marchés qui soient régulièrement diffusées sur les réseaux de communication nationaux.

26. Programmes de protection sociale: dans les zones rurales, les infrastructures de base qu'il faut améliorer pour aider les femmes sont notamment les voies de desserte, les petits centres de soins et les systèmes d'adduction d'eau. La gratuité des services de base pour les femmes pauvres peut aussi constituer une mesure viable. Certaines interventions ne relèvent pas du mandat de la FAO mais sont essentielles pour le développement des zones rurales. Pour réaliser ces recommandations, le partenariat avec les organisations de la société civile et d'autres organisations de développement internationales, telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi qu'avec les partenaires du développement nationaux sera fondamental.

- a. Veiller à ce que les programmes nationaux pour l'emploi garantissent un revenu minimal aux femmes et aux hommes des zones rurales. La coopération Sud-Sud peut être encouragée pour favoriser le partage des expériences avec des pays où des programmes analogues donnent de bons résultats, notamment l'Inde.
- b. Inclure dans les prestations sociales une couverture pour la maternité, le chômage et les soins de santé, afin de promouvoir le travail des femmes dans le secteur formel.
- c. Faire en sorte que les mécanismes de protection sociale répondent aux besoins particuliers des femmes des zones rurales, des jeunes, des handicapés et des personnes déplacées confrontées à de multiples épreuves.
- d. Concevoir des interventions qui promeuvent l'investissement dans le capital humain des femmes des zones rurales, par le biais de transferts monétaires assortis de conditions ou par le biais de programmes de travail social, en se fondant sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans le monde.

27. L'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les initiatives régionales du Programme de travail et budget 2014-2015 de la FAO relatives à la raréfaction de l'eau et à la sécurité alimentaire et la nutrition contribuera au renforcement des capacités aux fins de l'élaboration de cadres politiques et de programmes d'investissement sexospécifiques et encouragera l'adoption d'une approche de l'égalité hommes-femmes sans exclusive, dans le but d'assurer le succès de l'exécution des initiatives régionales. De même, la prise en compte des questions de parité hommes-femmes contribuera au succès de l'initiative régionale consacrée à la petite agriculture et au développement partagé.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

28. La Conférence régionale est invitée à:

- Prendre note du document NERC/14/6 intitulé Réduire l'écart entre hommes et femmes dans l'agriculture et le secteur rural au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en tant que contribution à un dialogue ouvert sur l'importance que revêt l'autonomisation des femmes dans les zones rurales;
- Demander à la FAO d'accorder l'attention voulue au thème transversal de la parité hommes-femmes, conformément à ce qu'indiquent le Cadre stratégique révisé et le Programme de travail et budget 2014-2015, dans la mise en œuvre de son programme de travail régional au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et notamment dans l'exécution des initiatives régionales pertinentes.